



Assurance baisse versement prévoyance

Par **letmoi**, le **27/01/2012 à 15:38**

Bonjour, Mon assurance (sans courrier d'explication) a baissé le montant de ma prévoyance (rente invalidité). Après appel téléphonique l'explication donnée est que le montant baisse car celui versé par la Cramif (sécurité sociale) a augmenté du fait que je ne sois pas imposable donc pas de prélèvements type CSG CRDS. Or il se trouve que le montant de ma pension versé par la Cramif n'a pas bougé. La Cramif ainsi que mon assurance ont reçu ma feuille d'imposition. Le montant versé en moins par mon assurance correspond au montant entre le brut et le net versé par la Cramif (7 cts d'écart). Est-il normal que si la Cramif augmente éventuellement ma pension suite à un non prélèvement de ces impositions l'assurance elle rattrape ces sommes? Quels sont les arguments à faire valoir afin d'adresser un courrier à mon assurance avec à l'appui le tableau récapitulatif des versements faits par la Cramif. La somme perdue est importante pour moi. Merci